

**Communauté de Communes
du Plateau Picard**

**Rapport d'activité
2010**



Plateau Picard

Communauté de Communes

L'actualité

L'année 2010 est une année de transition marquée par l'impact de deux réformes importantes: la suppression la taxe professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

La communauté ayant opté pour la Taxe Professionnelle Unique, elle doit faire face à une modification importante d'une recette qui représente plus de 30 % du total des recettes de fonctionnement.

Pour 2010, année de transition, la compensation relais permet de maintenir le niveau de ressources et reporte l'introduction d'une fiscalité mixte en 2011. Mais les incertitudes qui pèsent sur le niveau de la ressource, obligent à faire preuve de prudence, alors que de gros projets d'aménagement sont prévus en 2011.

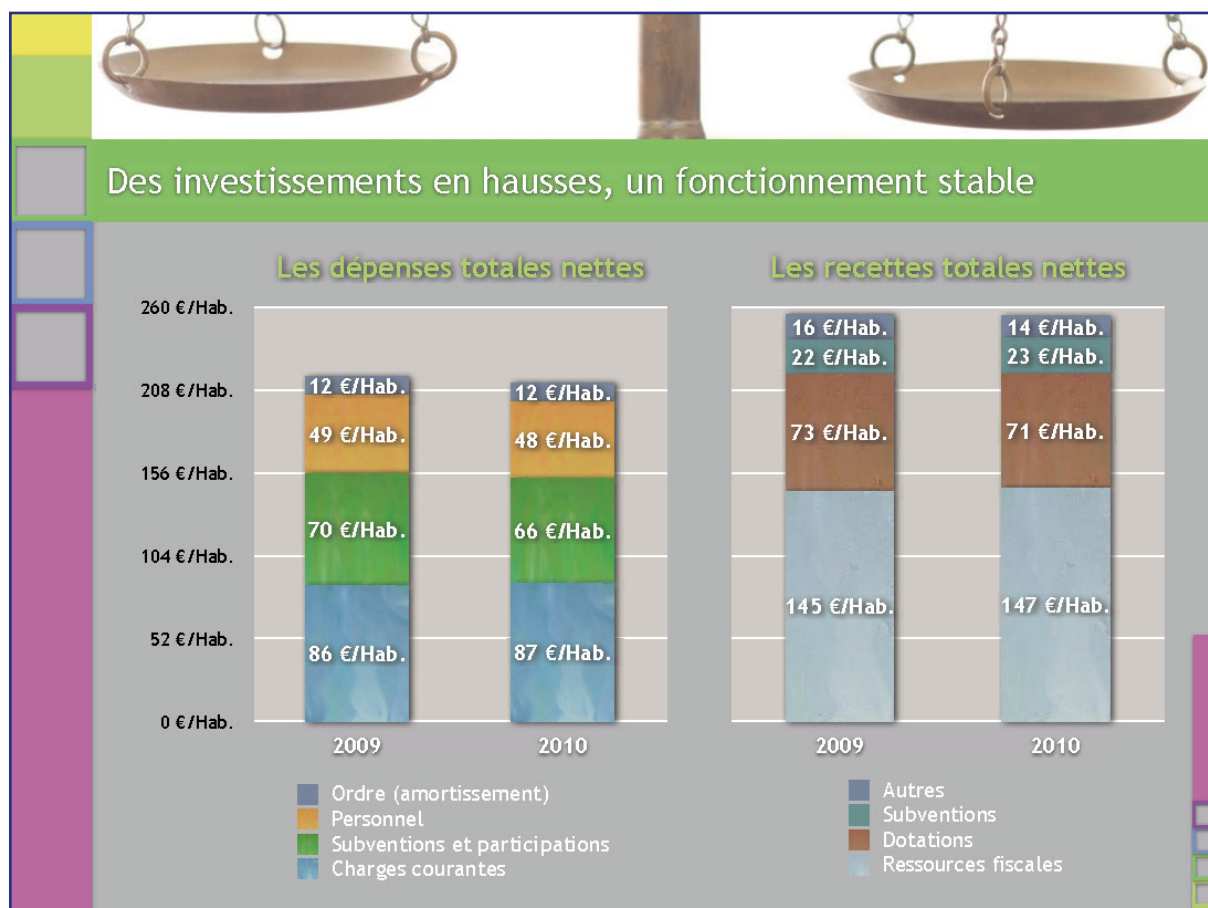
Quant à la réforme des collectivités territoriales, elle impactera la communauté lors du renouvellement des conseils municipaux de 2014, par un changement de désignation et du nombre des délégués, appelés à siéger au conseil communautaire.

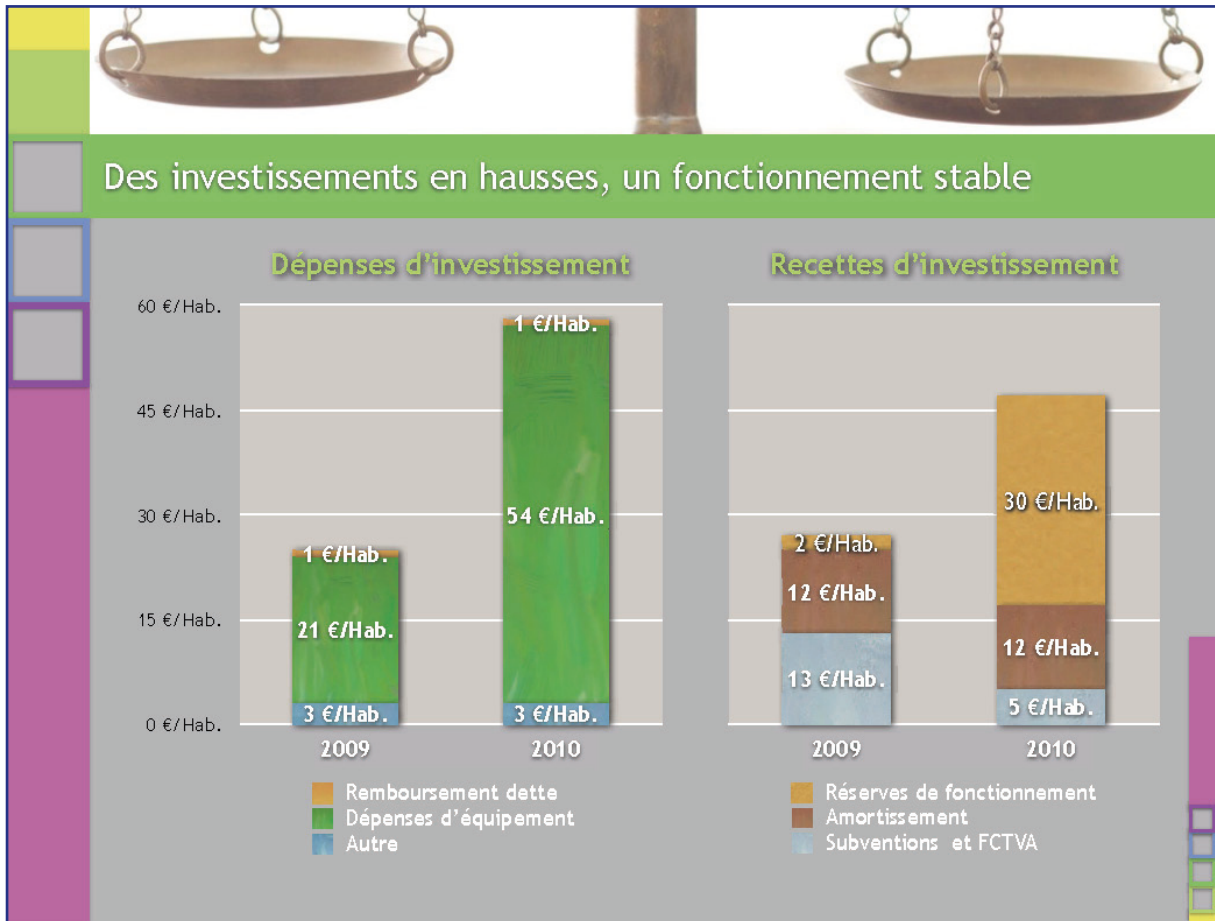
Par ailleurs, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale implique une réflexion sur la rationalisation de la coopération intercommunale ; la communauté ne pourra se dispenser d'y participer activement.

Les réalisations

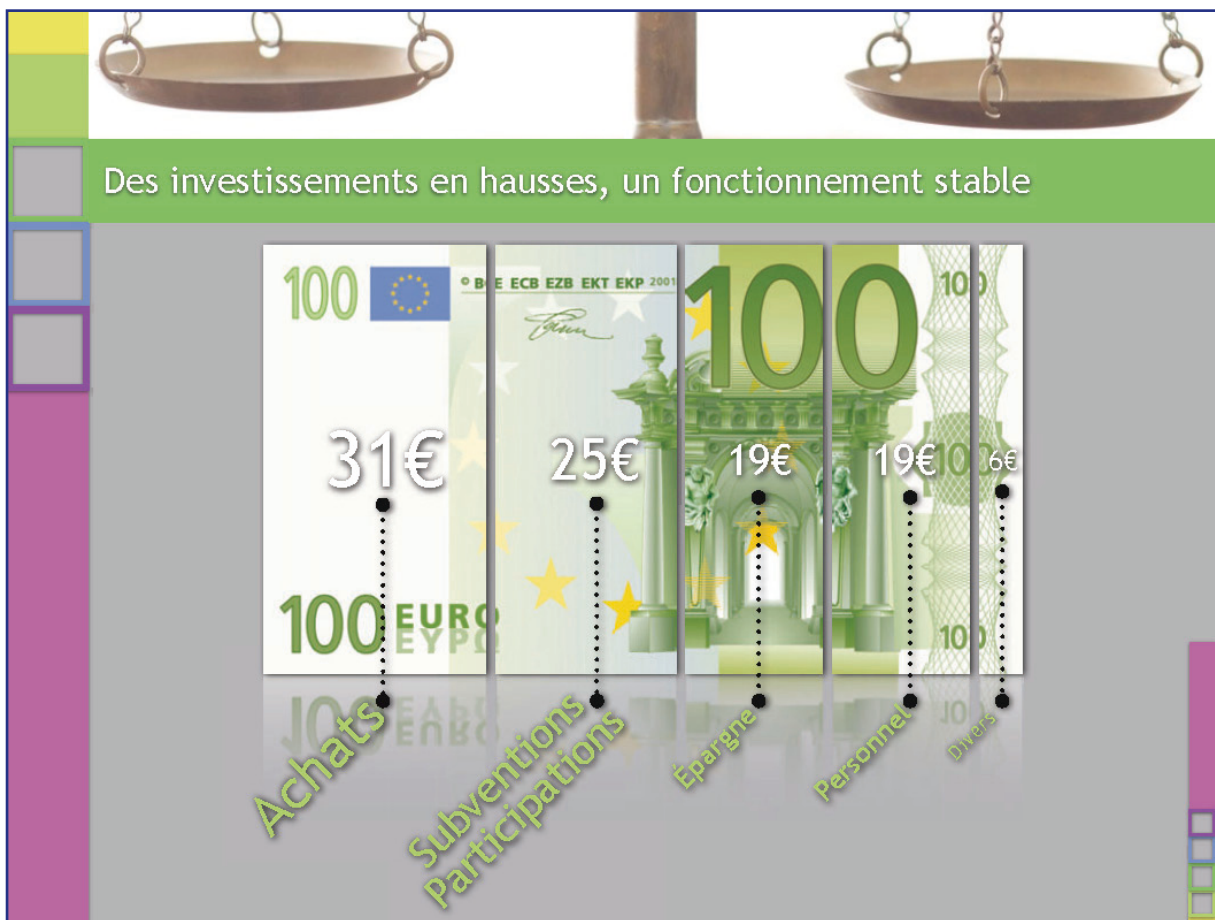
Des investissements en hausse, un fonctionnement stable

En matière d'investissement, les travaux de voirie (première tranche du programme triennal et aménagement de parkings) ont fortement contribué à l'augmentation des dépenses d'équipement, qui ont plus que doublé par rapport à 2009.





La stabilité du fonctionnement et le faible endettement de la communauté permettent de dégager une capacité d'autofinancement nette de 19 euros par habitant.



Une activité pérenne

Protection de la ressource en eau

2010 est l'année de pleine activité du Service Public d'Assainissement Non Collectif; Le rôle du SPANC est d'instruire la partie concernant l'assainissement autonome des permis de construire, de contrôler et réceptionner les travaux d'assainissement non collectif neuf avant remblaiement et de contrôler le bon fonctionnement des installations existantes sur demande du particulier ou lors d'une vente de bien immobilier. En contrepartie de ce service, le SPANC perçoit une redevance.

Ainsi, **847 contrôles d'installations autonomes** ont été réalisés sur sept communes faisant apparaître que 25 % des installations ne sont pas conformes avec un impact. Le taux de refus de contrôles ne représente que 2 %.

Toujours dans le cadre de sa politique de protection de la ressource en eau, la communauté a lancé la réactualisation de l'étude sur le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable, lequel permettra de concentrer les actions de protection sur les captages stratégiques et d'établir un schéma d'interconnexion.

Dans le cadre du contrat territorial, en partenariat avec l'agence de l'eau, les actions en faveur de la réduction et de la maîtrise des pollutions se poursuivent par la sensibilisation des enfants à la biodiversité et par l'accompagnement d'exploitants agricoles volontaires pour la mise en place de mesures agro-environnementales sur trois Bassins d'Alimentation de Captage.

Service des repas à domicile

Depuis le 1^{er} juillet 1999, la communauté de communes livre quotidiennement un repas complet aux personnes âgées de 60 ans ou à des personnes ayant momentanément des difficultés pour confectionner leurs repas.

Le service des repas a livré **33 279 repas** à 130 foyers, situés dans 40 communes, au prix unitaire de 6,85 euros et s'adresse à des personnes relativement âgées puisque la moyenne d'âge est de 82 ans.

La qualité et la diversité des repas proposés ainsi que les contacts personnels auprès des usagers, font de ce service un maillon indispensable du maintien à domicile des personnes âgées. La période hivernale, marquée par de fortes intempéries neigeuses, a conforté cette nécessité: les agents, soucieux d'assurer plus que jamais, la distribution des repas, se sont fortement mobilisés pour livrer un repas alors que le ravitaillement était impossible dans certaines communes; de plus, ce moment a souvent représenté le seul contact de la journée.

Amélioration du logement

Depuis le 1^{er} juillet 2006 et jusqu'au 31 décembre 2010, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Plateau Picard fait l'objet d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Une OPAH est une action d'aménagement qui vise à améliorer, dans un périmètre donné, les logements anciens privés en coordonnant l'action privée et l'action publique; en 2010, 56 logements ont bénéficié de cette opération, pour lesquels la communauté a versé 79 000 euros de subventions.

L'OPAH associe l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), le Conseil Général de l'Oise et la Communauté de Communes du Plateau Picard qui se sont engagés dans le cadre d'une convention à mobiliser des moyens (humains et financiers) au service des objectifs de l'OPAH.

La communauté de communes du Plateau picard, par cette démarche, répond à plusieurs problématiques: lutte contre le logement indigne, remise sur le marché de logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées, développement de l'offre locative en logement à loyer maîtrisé et réduction de la consommation énergétique des logements

Pour assurer la réussite de cette opération, la communauté de Communauté de Communes du Plateau Picard a mis en place un guichet unique pour aider gratuitement les personnes à rechercher tous les financements auxquels ils peuvent prétendre. Cette mission a été confiée au Cal Pact.

Au-delà du programme de rénovation énergétique des logements existants qu'est l'OPAH, a été organisé un salon de l'habitat et des énergies renouvelables, lieu de rencontre entre le grand public et les acteurs susceptibles d'intervenir dans leur projet. Ce salon, baptisé « éco.logis 2010, a réuni 27 exposants et un millier de visiteurs ». Une telle manifestation répond aux conclusions d'une étude réalisée par l'ADEME et la Région Picardie qui démontre que 36 % de la consommation énergétique sur le Pays Clermontois - Plateau picard provient de l'habitat; le chauffage représentant à lui seul 76 % de cette consommation.

L'action culturelle

L'action culturelle de la Communauté de Communes du Plateau Picard s'articule autour de 3 compétences :

- Opérations en faveur des pratiques artistiques: cinéma, ateliers musicaux,
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture à travers l'animation des bibliothèques;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

Le cinéma

Plusieurs opérations, en partenariat avec le cinéma Jeanne Moreau à Saint-Just-en-Chaussée, s'adressent aux jeunes de - de **20 ans**.

Pour « Noël en Plateau Picard », la communauté prend en charge le transport en car, en plus des entrées.

Ces opérations recueillent un véritable succès auprès du public et des partenaires (CLSH et classes), et permettent à plus de **5 600 jeunes** du Plateau Picard d'accéder au cinéma.

Ateliers musicaux

Créés en 1999, **les ateliers musicaux** permettent aux enfants de **5-12 ans** du Plateau Picard de découvrir la musique par une pratique ludique. Dans un objectif d'aménagement du territoire, la Communauté de Communes a favorisé la création de plusieurs ateliers musicaux sur le Plateau Picard.

Confiés aux deux écoles de Musique, les 15 ateliers répartis sur **8 communes** ont permis à 93 enfants au total de découvrir la pratique musicale et/ou vocale.

En complément des outils développés pour les pratiques musicales, figurent les **stages théâtre** avec la Comédie de Picardie et le **Chœur du Plateau Picard** qui, grâce au soutien de la communauté, permet à ses choristes de pratiquer une activité de grande qualité.

Animation du réseau bibliothèques

Comme chaque année, une formation spécifique aux bibliothécaires et bénévoles des points de lecture du Plateau Picard a été proposée; elle a été complétée d'une Rando-lecture, d'une lecture musicale, sans oublier **le Printemps des Poètes qui a séduit 520 spectateurs**.

Cette manifestation organisée en étroite collaboration avec les bibliothèques du territoire, permet de faire participer, autour de la poésie, les enfants et habitants du Plateau Picard, notamment en impliquant le milieu scolaire. Le thème retenu en 2010 était « Couleurs Femmes ».

Par la déambulation des artistes lors du marché de St Just en Chaussée, sous le thème de « douches poétiques », un nouveau public a pu découvrir la diversité des offres culturelles du Plateau Picard.

Programmation intercommunale

La volonté de la communauté d'offrir un large panel de manifestations gratuites réparties sur tout le territoire, se heurte au nombre restreint de salles ayant une capacité d'accueil suffisante.

C'est notamment les cas pour le **Festival Jazz**, qui voit son nombre de spectateurs augmenter d'année en année et certaines représentations complètes dès l'ouverture des réservations.

Plus de 1 600 spectateurs ont assisté aux 7 concerts répartis sur 3 communes du Plateau Picard et une du Clermontois. Cette 4^{ème} édition a permis également de proposer un atelier d'improvisation et un concert conférence sur la contribution des claquettes dans l'histoire du jazz.

La 7^{ème} édition du festival Autour de la Voix était placée sous le signe de la diversité de l'approche vocale, de la découverte d'univers musicaux nouveaux et contrastés...

Près de 800 spectateurs se sont déplacés dans les quatre communes qui ont accueilli ce rendez-vous. Cette itinérance correspond à une véritable volonté de développement culturel équilibré sur le territoire rural du Plateau Picard, favorisant la circulation des habitants, et un accès équitable à la culture.

La programmation 2010 a été l'occasion d'aller à la rencontre de nouveaux univers musicaux et de faire découvrir les différentes facettes de la voix, en écho au programme de développement des pratiques vocales mis en place en 1998: slam, jazz vocal, chanson a cappella et chants lyriques ont assurés la diversité.

Le concert de clôture, assuré par une chorale de 50 élèves et par les 30 choristes du Chœur du Plateau Picard, dans le cadre de l'Abbaye de St Martin aux Bois, a enchanté les habitants du Plateau Picard en conciliant les pratiques vocales et le patrimoine historique.

Par ailleurs, la communauté participe, dans le cadre de la coordination culturelle, à la programmation au niveau du Pays; ainsi, des spectacles du Plateau Picard sont diffusés sur le territoire de la communauté de communes du Clermontois. De même, la programmation d'un spectacle du festival Divers et d'été sur le Plateau Picard s'inscrit dans cette même dynamique d'intercommunalité.

Toujours dans ce cadre, une convention a été conclue entre les deux communautés pour permettre d'accueillir, pour trois ans, la Compagnie « Bienvenue à Bord », en résidence, sur le Clermontois et le Plateau Picard.

Au travers de sa programmation intercommunale, la communauté s'attache à diffuser des spectacles et artistes professionnels, garants d'une programmation artistique de qualité ainsi que les projets des acteurs artistiques et culturels locaux, impliquant des amateurs, élèves et habitants du territoire.

Des services en évolution

La Petite Enfance

Les nouvelles conditions d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise imposent de réfléchir à une optimisation des structures, tout en maintenant un service de qualité.

À la vue des conclusions du diagnostic de 2008, il a été décidé de fermer certaines haltes-garderies itinérantes, et de développer l'offre d'accueil sur des points fixes.

C'est ainsi que la halte-garderie de Lieuvillers s'est transformée en halte-garderie fixe et que des journées continues, avec repas fournis par les parents ont été proposées à Maignelay-Montigny et à St Just en Chaussée. De plus, la proposition d'un contrat de réservation a sécurisé, tant pour les familles que pour le service, la fréquentation de certaines haltes.

Ces aménagements ont répondu à l'attente des parents et permis d'augmenter le taux d'occupation; la fréquentation des 456 enfants, avec un abaissement de la tranche d'âge, justifie pleinement la présence de ce service en plusieurs points du territoire.

Parallèlement aux haltes-garderies, les deux relais assistantes maternelles déploient leur activité pour encourager le développement et la professionnalisation des 294 assistantes maternelles.

Ces relais sont très sollicités par les parents pour leur recherche d'un mode de garde ou pour leur accompagnement en tant qu'employeur(droit du travail, déclarations fiscales...)

Ils sont également un lieu de rencontre pour les assistantes maternelles qui bénéficient de soutien, d'animations et de prêt de matériel.

Ce service de proximité constitue un véritable maillage avec, cependant des disparités, liées à la configuration du territoire; les assistantes maternelles ont assuré l'accueil de 619 enfants en 2010.

Les déchets ménagers

La problématique des déchets ménagers n'épargne pas la communauté: l'objectif est d'assurer le meilleur service tout en maintenant le budget en dessous de la barre des 2 millions d'euros.

Pour cela, deux axes ont guidé la politique des déchets ménagers: renforcer la pratique du tri, et réduire la production de déchets.

Le renforcement du réseau de points de tri et la promotion des composteurs s'inscrivent pleinement dans cet objectif. Mais imposer un seul contenant par foyer pour la collecte des ordures ménagères a renforcé fortement la sensibilisation des ménages à la nécessité du tri.

Par ailleurs, la politique volontariste de la communauté en matière de déchets s'est concrétisée par la signature d'un programme de prévention et l'élaboration d'un programme d'actions 2011-2014 avec l'ADEME.

À ce titre, une action expérimentale de compostage en pied d'immeuble a été lancée à St Just en Chaussée, ainsi que des collectes d'objets en fin de brocante.



Des services en évolution

Déchets ménagers

L'objectif

- Maintenir le budget sous la barre des 2 millions d'€

Les leviers

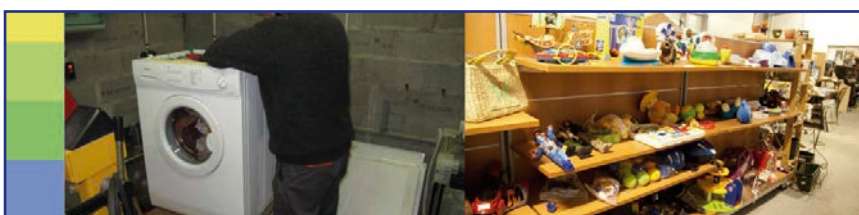
- Renforcer la pratique du tri
- Réduire la production de déchets



Des services en évolution

Déchets ménagers

- Un seul contenant pour la collecte des ordures ménagères
- Renforcement du réseau de points tri
- Signature d'un programme de prévention des déchets
- Diagnostic de la production de déchets sur le Plateau Picard
- Élaboration d'un programme d'action 2011-2014
- Actions expérimentales de compostage en pied d'immeuble et collecte en fin de brocante



Des services en évolution

La Recyclerie

2^{ème} année de fonctionnement en régie

Un coût réel de 98.765 € soit 3€/hab.

- 446 rendez-vous à domicile
- 104 tonnes collectées
- 37% de réutilisation

Le magasin

- 46 samedis d'ouverture
- 22 600 objets vendus
- 40 194 € de chiffre d'affaire

Les affaires scolaires

L'intervention de la communauté recouvre trois domaines distincts : la participation légale, les subventions aux associations et l'apprentissage de la natation.

La communauté de communes verse, au lieu et place des communes membres une participation légale aux dépenses réalisées par le département de l'Oise pour la rénovation des collèges de Maignelay-Montigny et Saint-Just-en-Chaussée. Cette charge s'élève à 184000 euros et perdure jusqu'en 2014.

Le versement de subventions aux associations des deux collèges permet aux élèves de bénéficier d'activités culturelles et sportives à moindre coût, dans un environnement social tendu.

L'apprentissage de la natation est un service proposé depuis 1991 aux élèves de la classe maternelle grande section aux CM2, et permet aux élèves entrant en classe de sixième de savoir nager.

Ne disposant pas de piscine sur son territoire, la communauté utilise, par convention, les piscines de Montdidier, Bresles, Estrées-Saint-Denis et pour la première fois en 2010, Clermont.

L'arrêt du versement de la subvention du Conseil Général au titre du transport s'est traduit par l'augmentation du coût par élèves qui passe à 65 euros contre 60 en 2009.

Les interventions économiques

C'est une compétence qui s'exerce par le biais de création ou aménagement de zones d'activité économique et de partenariat associatif fort.

La zone d'activités économiques d'Argenlieu est à ce jour, la seule zone d'intérêt communautaire ; son aménagement vise à attirer de nouvelles entreprises, et/ou à pérenniser celles du territoire.

La communauté est maintenant propriétaire de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la première tranche d'une surface de 4 hectares. Contrainte de réaliser un diagnostic préventif des fouilles, le planning de viabilisation des lots a fortement été perturbé. Aucune cession n'a donc été enregistrée en 2010, mais deux réservations ont été confirmées.

À Tricot, une nouvelle zone à vocation artisanale, doit faire l'objet d'aménagement ; la création d'une voirie d'intérêt communautaire permettra la commercialisation de quatre parcelles ;

Dans la ZI Nord de St Just, la réalisation d'une voirie pour un montant de 780000 euros va permettre l'implantation de nouvelles entreprises et d'une maison de santé pluri disciplinaire.

En terme de partenariat, la communauté de communes adhère à **OISE OUEST INITIATIVE**, association dont la principale mission est d'accompagner le porteur de projet dans ses démarches, et de faciliter le montage financier en octroyant, en complément des établissements bancaires, des prêts d'honneur.

En 2010, la communauté a versé **17085 €** ; 11 dossiers ont permis de créer ou maintenir 28 emplois, pour un montant de prêt d'honneur de 77000 €.

Le soutien pour l'insertion économique et sociale des personnes privées d'emploi s'appuie sur **le versement de subventions** à divers organismes tels que la Mission Locale Rurale, la MNEF, l'association des Jardins du Plateau Picard, l'association de la Recyclerie pour un montant total de plus de **176000 euros**.

Les acteurs

L'exécution d'un budget de plus de 12 millions d'euros en fonctionnement et de 8 millions en investissement s'appuie sur la mobilisation du matériel mais aussi et surtout sur les moyens humains.

L'augmentation progressive du nombre d'agents depuis plusieurs années a été significative de 2008 à 2010 avec plus de 13 emplois, soit plus d'un quart des effectifs. Elle accompagne le développement et la création de services ; ainsi le service de la Recyclerie, créé au 1^{er} janvier 2009, a généré la création de 6 emplois. De même, la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et les contrôles d'assainissement autonomes ont permis à deux jeunes de bénéficier d'un contrat passerelle et, ensuite, d'un CDD. Enfin, les équipes des déchetteries et des espaces verts ont été renforcées.

La politique en matière de ressources humaines est fortement axée sur l'évolution des carrières. Les actions de

formation et les préparations aux concours représentent, pour les agents en poste, l'opportunité de changer de cadre d'emploi et d'entrevoir un déroulement de carrière plus valorisant.

Elle s'inscrit, aussi, dans les dispositifs proposés par l'État en matière de soutien à l'emploi; ainsi le recours aux contrats aidés doit permettre à des gens sans formation ou sans première expérience de trouver un emploi. L'expérience combinée à la formation a permis à plusieurs d'entre eux de sortir de la précarité.

L'accueil d'un nombre important de stagiaires contribue aussi à valider des cursus scolaires et à participer à la formation des jeunes.

La grande féminisation des services s'accompagne d'une demande plus forte de temps partiel (+10 de 2008 à 2010), lesquels doivent être compensés, et participent à la création d'emplois.

NOMBRE D'AGENTS	TEMPS PLEIN	TEMPS NON COMPLET	TOTAL
SERVICES TECHNIQUES	19	14	33
SERVICE PETITE ENFANCE	15	2	17
SERVICES ADMINISTRATIFS	8	1	9
TOTAL	42	17	59

L'institution

La gouvernance

La Communauté de communes du Plateau Picard est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) créée par arrêté préfectoral du 23 décembre 1999; elle comprend 52 communes pour 29 287 habitants.

Elle est représentée par son président, **Frans DESMEDT**, assisté de six vice-présidents, en charge de 7 commissions de travail :

- Habitat, logement et aménagement
- Développement économique
- Déchets ménagers
- Eau et assainissement
- Travaux, bâtiments, voirie et services techniques
- Vie sociale
- Action culturelle

Le conseil communautaire, composé de 80 délégués, désignés par les conseils municipaux, délibère dans les domaines de sa compétence et notamment les affaires budgétaires, les questions relatives à la composition et au fonctionnement de la communauté de communes, l'adhésion à un établissement public, la délégation d'un service public...

Le bureau est composé du Président, des six vice-présidents et de dix-huit autres membres élus parmi le conseil communautaire; il est chargé, sous le contrôle du conseil communautaire, de préparer, d'exécuter les décisions du conseil.

Les compétences de la Communauté de communes

Contrairement aux collectivités territoriales (communes, départements, régions), les EPCI tels qu'un syndicat de communes ou une communauté de communes, ne disposent pas d'une compétence générale sur toute affaire d'intérêt local. Ils obéissent au principe de spécialité, qui leur interdit d'intervenir dans des matières autres que celles qui leur ont été transférées par les communes. Selon ce principe, toute action, toute dépense de l'EPCI dans des affaires communales étrangères aux compétences transférées sont illégales.

De même, lorsqu'une commune transfère l'une de ses compétences à un EPCI, elle en est immédiatement et totalement dessaisie.

L'année 2010 a été marquée par une relecture partielle des statuts: la communauté a ainsi introduit deux nouvelles compétences que sont les maisons de santé pluridisciplinaires et le transport collectif à la demande. Certaines autres compétences non obligatoires ont été redéfinies. Mais l'arrêté préfectoral de mise à jour des statuts reste à publier. Ainsi, il n'est pas tenu compte, dans la liste suivante, des dernières modifications.

En matière d'aménagement de l'espace

- Schéma directeur, schéma de secteur et tous documents d'urbanisme en tenant lieu; (La compétence « Schéma de Cohérence Territoriale » est transférée au Syndicat Mixte Clermontois-Plateau Picard (SMCPP), associant les deux communautés de communes du Plateau picard et du Clermontois);
- Aménagement rural;
- Plan intercommunal des déplacements;
- Projet de territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire; (Le dispositif contractuel du « Pays » du Clermontois-Plateau Picard est transféré au SMCPP)
- Création et gestion d'un système d'informations géographiques, accessible à l'ensemble des communes membres.

En matière de développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités; est notamment concernée, la nouvelle zone en cours d'aménagement à Argenlieu, commune d'Avrechy;
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire: sont d'intérêt communautaire, l'ensemble des actions tendant à favoriser l'implantation des entreprises.

En matière d'environnement

- Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés;
- Politique de lutte contre la pollution et de protection de la qualité et de la quantité de la ressource en eau;
- Mise en valeur des pratiques agricoles et industrielles respectueuses de l'environnement;
- Assainissement autonome;
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux.

En matière de mise en valeur du paysage

- Promotion et valorisation d'actions intercommunales de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine.

En matière de secours et de lutte contre l'incendie

- Contribution légale aux services d'incendie et de secours.

En matière de politique de l'habitat et du logement

- Programme local de l'habitat;
- Dispositif d'accueil, d'information et d'orientation sur le logement en faveur des communes et des habitants;

- Opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat et de la transformation de bâtiments en logements.

En matière scolaire

- Participation aux dépenses d'investissement pour l'extension et la rénovation des bâtiments scolaires du 2^{ème} degré, par convention avec le département ;
- Gestion des terrains et équipements sportifs existants, attenants aux collèges d'enseignement du 2^{ème} degré ;
- Création et gestion d'un service d'apprentissage scolaire de la natation ;
- Projet éducatif global avec l'Éducation nationale.

En matière de voirie et de transport

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire, les nouvelles voies de desserte des zones d'activité ;
- Les voies communales situées hors agglomération et empruntées par un transport collectif ou qui relie à une route départementale l'agglomération d'une commune non desservie par une telle voie ;
- Aménagement, entretien et gestion des abords des gares de chemin de fer en service (transférée le 12 mars 2007).

En matière de services sociaux

- Politique globale en faveur de la petite enfance ;
- Formation aux emplois d'animation des centres de vacances et de loisirs, ou des activités de loisirs des jeunes ;
- Opérations d'échanges sur des thèmes intéressant plusieurs centres de loisirs ;
- Action sociale facultative dans le cadre d'une programmation territoriale ;
- Gestion d'un service à caractère social de portage de repas à domicile ;
- Création et gestion de petites unités de vie pour personnes âgées ;
- Politique pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes privées d'emploi ;
- Organisation d'un service de transports publics à caractère social intéressant l'ensemble des communes.

En matière de développement culturel

- Opérations en faveur des pratiques artistiques ;
- Politique de mise en valeur de l'identité culturelle du Plateau Picard ;
- Élaboration d'un plan de développement de la lecture ;
- Manifestations s'inscrivant dans le cadre d'une programmation intercommunale.

En matière d'équipements et de services sportifs

- Schéma des équipements sportifs intercommunaux ;
- Organisation de manifestations sportives intercommunales.

En matières diverses

- Création ou aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Espaces publics numériques.